



SAUVETERRE-
DE-GUYENNE

L'écho des cités

2103

MARS
AVRIL 2021

Bulletin d'information de Sauveterre de Guyenne // Directeur de Publication : Christophe Miqueu
Responsable de la rédaction : Patricia Schneeberger Reignier
Imprimé par nos soins // Dépôt légal : Avril 2021 - N° ISSN : 1627-5705

INFORMATIONS ET BRÈVES COMMUNALES

... LA MAIRIE RÉNOVE SA COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE !

La commune de Sauveterre a fait le choix de rénover ses outils de communication avec les habitants. Dans ce numéro de l'Echo des Cités, vous pourrez ainsi découvrir une nouvelle mise en page, et un nouveau logo reprenant notre blason et lui donnant un aspect plus moderne et épuré. Par ailleurs, en suivant ce lien, vous aurez accès à un site internet refondu : <https://www.sauveterre-de-guyenne.fr/>. Plus fonctionnel et plus dynamique, ce nouveau site internet s'adresse à tous les citoyens de la commune et à tous nos visiteurs, en proposant une ergonomie adaptable à tous les appareils numériques et un accès en un clic aux principaux services municipaux et à l'actualité de la commune. Ainsi, l'ensemble des éléments de la communication institutionnelle de notre commune se trouvent refondus, conservant notre identité forte tout en nous accompagnant vers l'avenir.

Avec cette nouvelle communication municipale, la mandature qui s'est ouverte il y a 10 mois répond à un enjeu majeur : s'appuyer sur ce que nous sommes pour construire ensemble l'avenir.



... 740 ANS DE LA BASTIDE : UN ANNIVERSAIRE POUR TOUS !

Cette année 2021, notre Bastide, dont l'histoire a commencé en 1281, fête ses 740 ans. Si le contexte n'avait pas été celui que nous connaissons, un programme de festivités aurait pu se déployer au cours de l'année. Aujourd'hui, nous ne savons pas quand nous serons autorisés à commencer à fêter ces 740 ans. Seule la restitution de la résidence d'architecte, avec l'affichage qui a été installé pour l'année, a pu avoir lieu. La crise sanitaire et ses soubresauts quotidiens nous conduisent à regarder l'avenir avec prudence. Mais cela ne doit pas nous empêcher d'envisager les choses autrement. Fidèles à notre volonté d'impliquer le plus possible les habitants de Sauveterre, nous vous proposons aujourd'hui, plutôt que de subir une situation qui nous contraint au quotidien à attendre que cela aille mieux, de vous emparer toutes et tous de cet anniversaire commun ! Nous en appelons à la créativité, aux idées et à l'inventivité de chacun : associations, écoles, institutions, clubs, petits, grands, seul ou en groupe, en famille ou avec les amis, des plus jeunes aux aînés, toutes et tous, inventez ces 740 ans, appropriez-vous cet anniversaire et faites les propositions que vous souhaitez pour l'illustrer : toutes les propositions seront examinées et toutes les réalisations donneront lieu à une valorisation (par le site internet, l'Echo des Cités, des expositions, etc.). Faites-nous partager vos photos, vos vidéos, vos souvenirs d'enfance, vos textes, vos archives, vos peintures ou vos dessins sur la Bastide. A vos crayons, pinceaux, instruments, stylos, appareils photos et autres outils numériques : une seule thématique, on fête les 740 ans de la Bastide !

... FLORIAN POUBEAU QUITTE LA MAIRIE DE SAUVETERRE

Florian Poubeau, Directeur Général des Services de la Mairie de Sauveterre-de-Guyenne, qui a accompagné l'entrée en fonction de la nouvelle équipe municipale, et suivi les deux mandats précédents, avait choisi de longue date de se rapprocher de Bordeaux en 2021. Il quitte le 15 avril prochain la Mairie pour laquelle il a travaillé pendant près de 10 ans, pour un poste identique mais dans une commune de l'Entre-deux-Mers plus importante en nombre d'habitants, Fargues-Saint-Hilaire. Le Maire, les Adjoints, l'ensemble des Elus du Conseil Municipal actuel et des mandatures précédentes, et l'ensemble des Agents de la Mairie, le remercient chaleureusement pour son implication dans les affaires de la commune et l'aide infaillible qu'il a su apporter pendant cette année difficile. Nous lui souhaitons bonne chance pour sa nouvelle vie professionnelle et beaucoup de bonheur dans sa vie familiale.



... UNE VILLE PROPRE, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS !

La propreté de la commune est un sujet de conversation récurrent. Mégots, masques, débris, chewing-gum et bien entendu crottes de chiens et sacs poubelle gâchent le quotidien des habitants de Sauveterre-de-Guyenne et donnent une piètre image de la ville pour les visiteurs. La bastide offre un cadre de vie exceptionnel que chacun devrait préserver et embellir. Grâce à l'implication des Sauveterriens, une ville propre est possible !! Le travail des agents et les différents dispositifs mis en place par la collectivité (poubelles, cendriers, sacs à déjections gratuits, balayage des rues, bornes de récupérations des masques...) nécessitent d'être accompagnés par les efforts et le respect de chacun. Vivre ensemble, c'est prendre part au maintien de la propreté de notre ville pour le bien-être des habitants



... DES AFFICHAGES À SAUVETERRE

La résidence d'architecte « Traversée » coordonnée par le 308-Maison de l'Architecture de la Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec la Mairie, s'est achevée le samedi 6 mars 2021 avec une déambulation dans le bourg de Sauveterre, au cours de laquelle les participants étaient invités à découvrir des affichages installés dans la Bastide.

Ces affichages sont le fruit du travail d'ateliers conduits avec les résidents de la RPA, des salariés de l'ESAT du Puch, des usagers de la médiathèque, des agents de la commune et des collégiens. Manon Ravel et Marie Willaime ont recomposé leurs productions avec leurs outils d'architecte-scénographe et d'écrivaine.

Cette manifestation a été inaugurée par Adrien Maillard et Vincent Arné, représentant la Maison de l'Architecture en Nouvelle Aquitaine, Eric Suzanne, Sous-préfet de l'arrondissement de Langon, et Christophe Miqueu, Maire de Sauveterre-de-Guyenne. Elle a débuté par la lecture du texte « Rêve d'eau » affiché place de la République et par l'explication de la démarche à partir d'un autre affichage, la « boussole », indiquant les 4 lieux du centre-bourg.

Répartis en plusieurs groupes, les participants ont parcouru différents itinéraires, à la découverte des 5 affichages situés en centre-bourg (Place de la République, salle Saint-Romain, Porte Saubotte, rue des Jardiniers, petite gare). A chaque arrêt, une carte leur a été fournie pour exprimer ce que le lieu leur évoquait. A l'issue de la déambulation, les groupes se sont réunis sur la place de la République et ont affiché leurs cartes sur des panneaux. Les participants ont pu ainsi prendre connaissance de tous les textes rédigés et partager leurs idées et leurs demandes.

Le contexte sanitaire nous a obligés à réduire le nombre de participants à cette déambulation mais les habitants qui n'ont pas pu y assister pourront découvrir ces affichages, qui retracent des récits de vie et de perspectives communes pour Sauveterre. D'autres affichages sont disposés à l'extérieur du bourg : à Saint Romain (marquage au sol sur l'ancienne voie ferrée), au Puch (au niveau du mât de REM) et au niveau de l'abribus du cimetière de St Léger.

Deux émissions de radio ont été réalisées autour de la restitution de la résidence « Traversée » : l'une par Radio Entre 2 Mers le 6 mars et l'autre par l'équipe Rumeurs Radio le 4 mars. Le Podcast est disponible sur ce lien : www.mixcloud.com/rumeursradio

Des cartes postales et une cartographie des affichages sont disponibles à la mairie et à la médiathèque. Nous encourageons les Sauveterriennes et les Sauveterriens à écrire au dos d'une carte ce que leur inspirent les affichages, puis de la déposer dans la boîte aux lettres de la mairie.

Manon et Marie remercient tous les habitants qui ont participé à cette expérience et ont contribué à son succès. Elles remercient également les élus et le personnel municipal pour leur aide dans la réalisation de ce projet.



Crédit : Arthur Pequignot pour le 308 - Maison de l'Architecture

... ÉTUDE PRÉALABLE À LA CAB

Dans le cadre de la procédure de CAB (Convention d'Aménagement de Bourg) du Département de la Gironde, la ville de Sauveterre-de-Guyenne a lancé, en mars 2021, une consultation d'entreprises afin de retenir un cabinet en charge de la réalisation d'une étude préalable d'aménagement du bourg.

Cette étude préalable généraliste, prévue pour 10 mois, comportera trois phases d'études et une phase de calage :

- **Phase 1** : diagnostic
- **Phase 2** : principes d'aménagement
- **Phase 3** : fiches d'actions
- **Phase 4** : calage

Après la sélection du cabinet au printemps 2021, la phase d'étude préalable se déroulera sur l'année 2021. Cette étape est indispensable en vue des travaux de réaménagement du centre bourg. Les fiches actions qui en seront issues (consacrées à la réfection des rues et trottoirs, aux entrées de bourg, etc.) permettront de prioriser les choix de réaménagement en fonction de la capacité d'investissement effective que la commune sera en mesure de dégager d'ici-là.



... À L'ÉCOLE AUSSI ON RECYCLE !

Depuis début janvier, deux classes de l'école élémentaire, les CE1-CE2 ainsi que les ULIS, travaillent sur le recyclage.

Les objectifs principaux sont de comprendre le devenir des déchets et de sensibiliser les élèves aux gestes écocitoyens puis de les mettre en pratique au sein de l'école ou dans leur quotidien.

Les élèves ont écrit un article pour vous présenter leur travail :

« Nous avons appris à trier les déchets et à les mettre dans la bonne poubelle. Ensuite, nous avons découvert qu'on pouvait utiliser certains déchets pour fabriquer de nouveaux objets : c'est le recyclage !

Pour compléter notre travail, nous sommes allés visiter la recyclerie de Pessac-sur-Dordogne. Madame Monzein, nous a expliqué le fonctionnement :

1. Des personnes donnent des objets parce qu'ils ne s'en servent plus.

2. Les personnes qui travaillent à la recyclerie trient les objets par catégories (décoration, livres, mécanique, mobilier, multimédias, jouets, bijoux, vêtements, puériculture, électroménager, jardin, bricolage...)

3. Les objets sont testés pour voir s'ils fonctionnent.

- S'ils ne marchent pas, ils sont démontés et les différentes pièces sont triées.

- S'ils ont besoin d'être réparés, les personnes de la recyclerie les réparent.

4. Les objets qui fonctionnent et qui sont en bon état sont nettoyés.

5. Les objets sont mis au magasin de la recyclerie pour être vendus à prix bas.

En parallèle de tout ce travail, nous écrivons une histoire qui parle de la pollution des mers et nous essayons de créer des œuvres artistiques avec des déchets du quotidien. »

La classe de CE1-CE2 de Mme GIRAUDEAU et de Mme AT

La classe d'ULIS de Mme CAVERIVIERE

Les créations des enfants seront exposées à la médiathèque durant les prochaines vacances du samedi 10 avril au samedi 24 avril 2021 inclus. N'hésitez pas à venir les découvrir !

Pour en savoir plus sur le recyclage et la gestion des déchets : <https://www.ecologie.gouv.fr/loi-anti-gaspi>



... DISPARITION DE GUY AUDOUIN

Guy Audouin nous a quitté mardi 16 mars 2021 à l'âge de 89 ans. Beaucoup de Sauveterriennes et de Sauveterriens connaissaient Guy pour sa gentillesse, son humour et son dévouement.

Né dans les Deux-Sèvres, il s'est installé à Sauveterre en 1960 avec son épouse Marie-Louise, native de Sauveterre. Elu en 1965 dans la commune de Saint-Léger, il fut l'un des acteurs de la fusion des quatre communes, comme l'a rappelé l'ancien Maire de Sauveterre-de-Guyenne, Michel Martin. Par la suite, toujours investi dans les affaires de la commune (notamment le service de la voirie et l'organisation de la fête des vins), il fut conseiller municipal pendant de nombreuses années jusqu'en 2008. Sapeur-pompier volontaire (première classe) au Syndicat intercommunal jusqu'en 1988, il a ensuite apporté son soutien au Centre de secours de Sauveterre en participant aux manœuvres pendant une grande partie de sa retraite.

Lors de ses obsèques (le 19 mars), une délégation de pompiers de Sauveterre et des centres voisins, conduite par le lieutenant W. Bernard, a organisé un cortège jusqu'à l'entrée de l'église de Sauveterre. Au cours de la cérémonie religieuse, ses anciens camarades lui ont rendu hommage, par la voix de Hervé Dutoya, qui a rappelé que la disparition de Guy Audouin suit de quelques semaines celle de son ami Jacky Gnagy, lui-même pompier volontaire. Avec Roland Silvagni, disparu très récemment, le Centre de secours de notre commune perd trois de ses aînés, tous appréciés pour leur engagement au service des autres.

Après avoir énoncé les services rendus par le défunt, Guy Latorre, représentant de l'Union Nationale des Combattants (UNC) de la Gironde, a déposé sur le cercueil la médaille du Mérite de l'UNC, attribuée à Guy Audouin le 11 novembre 2020 pour son action de militant au sein de l'Association.

Le corps de Guy Audouin repose au cimetière de Saint-Léger-de-Vignague. Certain.e.s se rappelleront qu'il était aussi le Père Noël des écoles de leur enfance.

Lors de sa séance du 23 mars 2021, le Conseil municipal de Sauveterre-de-Guyenne a observé une minute de silence en sa mémoire.



... D'OÙ VIENNENT LES NOUVELLES ADRESSES ?

Certains d'entre vous ont constaté que, depuis quelques mois, l'adresse figurant sur leur courrier était parfois différente de celle qu'ils utilisaient jusque-là. Beaucoup de Sauveterriennes et de Sauveterriens se sont étonnés de ne pas avoir été informés avant de l'attribution d'une nouvelle adresse, d'autant que l'utilisation de deux adresses pour le même habitant peut occasionner des confusions et perturber la distribution des courriers.

Cette situation est due au fait que les services postaux disposent actuellement d'une banque de données attribuant à chaque domicile une adresse qui ne correspond pas exactement (et quelquefois pas du tout) à l'adresse actuelle. Dans son numéro de novembre 2019, l'Echo des cités annonçait que la commune de Sauveterre-de-Guyenne conduisait avec La Poste un travail de dénomination et de numérotation de certaines rues et voies communales ouvertes à la circulation publique. Ce projet, débattu en Conseil municipal (séance de janvier 2020), a été adopté par la municipalité précédente mais, en raison du confinement, le changement d'adresses n'a pas été effectué.

La nouvelle équipe municipale, très réticente vis-à-vis de ce projet et notamment de la méthode employée par La Poste pour la réalisation de ce nouvel adressage, a réexaminé le dossier et a proposé de modifier certains des noms choisis par la Poste pour désigner les voies communales qui sont connues sous un autre nom (le plus souvent un lieu-dit). Cependant, sans attendre que le Maire de la Commune donne son aval, La Poste avait déjà validé les nouvelles adresses dans la base de données nationale de l'IGN (site internet : guichet adresse). Ainsi s'expliquent les difficultés rencontrées aujourd'hui, causant des perturbations que justement la commune voulait éviter.

En vue d'apporter des solutions aux problèmes posés par ce double adressage, un groupe de travail, constitué à la demande du Maire, a dressé une liste de modifications des noms de voies à effectuer pour s'approcher au mieux des noms de lieux auxquels les habitants sont attachés. Au cours de la séance du Conseil municipal de février dernier, le Maire a indiqué que c'est sur cette base qu'une concertation avec La Poste serait prochainement engagée pour réduire les dysfonctionnements actuels.

Si nous arrivons à un accord, les nouvelles adresses seront communiquées aux habitants de la commune et ils seront informés de la marche à suivre pour informer leurs correspondants de leur changement d'adresse. Un accompagnement spécifique sera mis en place pour faciliter et rendre le plus aisé possible ce changement.



... ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET GESTION DU TRAITEMENT DES EAUX DE PLUIE

La commune de Sauveterre-de-Guyenne, via la Régie municipale d'assainissement collectif, est maître d'ouvrage de son système des eaux usées comprenant la collecte (réseau) et le traitement (station d'épuration).

A la demande expresse des services de la Police de l'eau, la commune doit engager un ambitieux programme pluriannuel d'investissements (PPI) en matière d'assainissement collectif et de gestion des eaux claires parasites (eaux pluviales...) afin de résoudre les difficultés occasionnées par le réseau unitaire (non distinction des eaux usées et eaux pluviales au cœur de la bastide) et par la topologie particulière de la commune. En effet, lors des épisodes pluvieux une charge hydraulique très importante (sur les déversoirs d'orage -DO- et en entrée de station d'épuration -STEP-) sature la station et provoque un déversement de boues dans le milieu naturel, principalement le ruisseau des tanneries, affluent de la Vignague (zone Natura 2000).

Plusieurs études, réalisées au cours des mandats précédents, avaient permis d'identifier les travaux nécessaires, sans toutefois qu'une solution technique soit véritablement trouvée.

Compte tenu de la difficulté technique de la mise en séparatif du réseau (secteur historique, aménagement de voirie, circulation...) et des problèmes de parcellaire ainsi que d'entretien d'un bassin de stockage, il est désormais préconisé de recalibrer les deux DO situés en amont immédiat de l'ouvrage (à savoir : DO « Bourg Ouest » et DO « Bourg Est ») afin de minimiser les charges hydrauliques entrantes dans la station d'épuration. De ce fait, la surcharge hydraulique reçue par la station sera fortement diminuée et le DO « entrée STEP » ne déversera plus dans le milieu naturel. De plus, les trop-pleins de ces deux déversoirs seront dirigés vers une nouvelle filière dite « Temps de pluie », via un réseau de transfert qui sera créé à l'occasion.

La création de cette filière, qui fait partie des préconisations fortement recommandées par les services de l'Etat, permettra à la fois le stockage et le traitement des rejets urbains de temps de pluie afin qu'il n'y ait plus d'impact sur le milieu récepteur.

Des travaux de suppression progressive des ECPP (Eaux Claires Parasites Permanentes) sur le réseau permettront également, dans un second temps, d'éviter l'envoi d'eaux claires (nappes souterraines, ruissellements souterrains...) au sein du système de traitement. L'objectif de la réhabilitation du réseau d'assainissement est de rétablir les conditions optimales de collecte et de transport des effluents par les canalisations (étanchéité, capacité, etc...).

Conformément à la demande de l'Etat (DDTM – Police de l'Eau), un échéancier de travaux sur 10 ans (décennie 2020-2030) doit donc être proposé avant le 30/06/2021. Ces investissements, importants sur le plan budgétaire pour la Régie communale d'assainissement, ne pourront être réalisés en totalité que si les subventions des partenaires techniques et financiers de la commune sont à la hauteur (Etat, Agence de l'eau, Département notamment). C'est à cela que travaille désormais la municipalité afin de tendre vers 80% de subvention pour la réalisation de ces travaux obligatoires.

... MISE EN PLACE DU PERMIS DE LOUER

La Mairie de Sauveterre-de-Guyenne a fait le choix, lors du Conseil municipal du 23 février 2021, de s'engager, comme le prévoit la loi du 24 Mars 2014, dans la lutte contre l'habitat indigne en instituant sur l'ensemble du territoire communal le dispositif d'autorisation préalable de mise en location dit « **Permis de louer** ».

Ainsi, à compter du **1^{er} septembre 2021**, si vous possédez un logement locatif sur la commune, vous devrez, avant chaque arrivée de nouveaux locataires, obtenir de la mairie une autorisation pour mettre votre bien en location.

Gage d'un habitat digne pour chacun, ce dispositif permet le **contrôle de la qualité** du parc locatif de la commune et de ne pas accepter la **mise sur le marché des logements les plus dégradés**. Les avantages de la mise en place d'un tel dispositif pour la commune sont multiples :

- Garantir aux locataires le droit à un logement décent,
- Permettre une meilleure connaissance du parc locatif privé et ainsi mieux cibler les actions communales de lutte contre l'habitat indigne,
- Accompagner les propriétaires bailleurs dans la réalisation d'éventuels travaux,
- Augmenter l'attractivité du territoire et valoriser le patrimoine.

Qui est concerné ?

Le dispositif s'adresse aux propriétaires privés de logements locatifs à usage de résidence principale, vides ou meublés. Il ne s'applique pas aux locations de logements des bailleurs sociaux, ni à ceux faisant l'objet d'une convention APL avec l'Etat ou aux baux commerciaux. La demande est à faire pour les premières mises en location et à chaque changement de locataires. Les renouvellements et reconduction de bail ainsi que les avenants ne sont pas concernés. Vous pourrez consulter le mode d'emploi détaillé de ce dispositif sur le site de la mairie.

PERMIS DE LOUER



... MOBILISATION POUR LES SINISTRÉS DES INONDATIONS

Les habitants de Sauveterre-de-Guyenne et des communes voisines ont été très nombreux à apporter leur soutien suite aux inondations de la Garonne, ce qui a permis au Centre Communal d'Action Sociale, avec le soutien d'Epi-centre, de l'EHPAD, de nombreuses associations locales et le relais des médias locaux, d'organiser un vaste appel aux dons et d'aider les habitants des communes sinistrées de notre territoire. Le surplus de dons a été apporté à la commune de Saintes, elle aussi touchée par les inondations. Un camion de 20 m³ avait été prêté gracieusement par le magasin Super U de Sauveterre-de-Guyenne, et a permis à une délégation composée du Maire, de 2 adjointes, Véronique Duporge et Anne-George Senamaud, et d'une Conseillère municipale déléguée, Gwenaëlle Machado, de faire le trajet et de livrer tous les dons supplémentaires à la Sous-préfecture de Charente-Maritime. Merci à toutes et à tous pour la réussite exemplaire de cette action solidaire.

... RESTAURATION DE LA STATUE DU MONUMENT AUX MORTS : LES TRAVAUX AVANCENT BIEN

C'est à la fin de l'année dernière que la statue du Monument Aux Morts à l'effigie d'un Poilu a quitté le dépôt des Services Techniques pour rejoindre Nancy. La société BRECI Patrimoine spécialisée dans la restauration des monuments historiques a été retenue pour redonner vie à notre monument. Les pièces de la statue sont parties filmées sur une palette pour être réassemblées pièce par pièce et reconstruire la copie du modèle original. Les morceaux en pierre ont été assemblés par scellement de tiges filetées et les parties manquantes ont été resculptées par ajout de plâtre résineux. Ce réassemblage servira de moule pour permettre de couler la statue en bronze. Ce matériau a été retenu pour sa résistance dans le temps face à l'exposition aux conditions climatiques (pluie, vent, chaleur, froid) mais également pour ses couleurs et ses éclats lumineux.



... SANTÉ : LA COMMUNE INVESTIT DANS TROIS DÉFIBRILLATEURS

La commune s'est dotée de trois défibrillateurs automatisés externes (DAE), appareils susceptibles de sauver des vies en administrant un choc électrique externe appelé défibrillation. Ils ont été achetés auprès d'AQUICARDIA et sont positionnés à la mairie, à la RPA de PRINGIS et au stade Jacques BARRIERE. Les agents de la commune et les élus volontaires ont reçu une formation afin de se servir d'un défibrillateur pour venir en aide à toute personne en état d'arrêt cardio-respiratoire. Ces équipements de sécurité sont à utiliser si l'on est témoin d'une personne victime d'un arrêt cardiaque. Dans une telle situation, il convient en priorité d'appeler les secours par le 112 ou le 15, d'effectuer un massage cardiaque et de prendre la sacoche contenant le DAE. L'utilisation de ce DAE est très simple. Il suffit de suivre les indications sonores émises par l'appareil. Cet investissement à l'initiative de la commune, a pu bénéficier d'une subvention de la Fondation d'entreprise CNP Assurances. La commune compte à présent quatre DAE répartis sur son territoire, le quatrième étant déjà en service à la salle de sport Possamaï (complexe Bonnard).



... ATELIERS NUMÉRIQUES À LA MÉDIATHÈQUE

Dans le cadre du dispositif APTIC (PASS numérique) coordonné par la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers, la Graineterie Médiathèque accueille des ateliers numériques gratuits. Après un atelier consacré à la gestion de mots de passe et à la sécurité sur internet, le 3 avril 2021, un nouvel atelier est programmé le samedi 24 avril 2021 au matin. Ces séances sont animées par M. Lahcen Mehamli.

Les participants peuvent apporter leur propre matériel lors de l'atelier. Les personnes non-équipées en ordinateur sont priées de le signaler lors de leur inscription, un poste leur sera prêté le temps de la séance.

Les ateliers se dérouleront dans le respect des distances de sécurité et des gestes barrières. Les places étant limitées, il est impératif de s'inscrire pour participer.

Pour plus d'information sur le contenu des ateliers ou pour vous inscrire merci de contacter l'équipe de la médiathèque au : 05 56 71 88 35.

... PROCÉDURE DE DISSOLUTION DE L'AFR ST LÉGER

L'Association Foncière de Remembrement (AFR) de l'ancienne commune de Saint-Léger-de-Vignague (ayant fusionnée en 1965 avec Sauveterre-de-Guyenne), lors du bureau du conseil syndical du 14/01/2021, a délibéré en faveur de sa dissolution au bénéfice de la commune de Sauveterre-de-Guyenne.

Cette demande de dissolution signifie que :

- les équipements réalisés par l'association foncière seront incorporés dans le patrimoine communal,
- l'actif et le passif de l'association foncière seront attribués à la commune

Le Conseil municipal a accepté d'engager la procédure en vue de ce transfert. Tous les propriétaires membres de l'AFR ont été informés que les équipements de l'AFR, une fois dissoute, seraient incorporés dans le patrimoine communal, les chemins d'exploitation étant intégrés au réseau des chemins ruraux en application de l'article R. 123-16 du Code rural.



... VOUS SOUHAITEZ CRÉER OU DÉVELOPPER VOTRE ENTREPRISE ?

L'Espace Info Entreprendre du Cœur Entre-deux-Mers peut vous accompagner dans cette démarche, ainsi que dans la conception de votre projet économique ou l'élaboration d'une demande de financement.

Quel que soit le domaine de votre activité (artisanat, commerce, services, petite industrie, Economie Sociale et Solidaire...) vous pouvez bénéficier d'un suivi personnalisé de votre projet via des entretiens individuels avec un conseiller.

Pour bénéficier d'un entretien gratuit vous pouvez contacter l'Espace Info Entreprendre du Cœur Entre-deux-Mers - situé 20 bis Grand Rue à Targon - aux coordonnées suivantes : 05 56 23 95 17 / entreprendre@coeurentre2mers.com

Vous pouvez également retrouver toutes les informations sur le site officiel du Pôle Territorial Cœur Entre-deux-Mers : www.coeurentre2mers.com



BRÈVES ASSOCIATIVES

En raison de la crise sanitaire et de ses conséquences, l'action associative a été ralentie ces derniers mois. Les manifestations programmées dans les prochaines semaines sont annoncées sous réserve d'évolution défavorable de la situation sanitaire.

... MAISON DES ARTISANS

Les 10 et 11 avril 2021, la Maison des artisans ouvre les portes de ses ateliers dans le cadre des JEMA (Journées Européenne des Métiers d'Art). Venez découvrir, visiter les ateliers, assister aux démonstrations et vous initier à différents métiers. Les Ateliages vous proposent tout au long de la journée des ateliers enfants et adultes autour de l'univers du textile, laine, tissage, couture et feutre de laine. Amélie Tisserand vous fera la démonstration de créations de luminaires en Calebasse. Helen Woods vous initiera à la poterie. Entrée libre de 10h à 12h30 et de 14h à 18h.

Programme des ateliers et stages du printemps 2021 :

Horloge en céramique, du 12 au 25 avril

Vannerie : les nœuds, 18 avril

Patchwork facile, 20 avril

Tissage, 24 avril

Oiseaux en céramique, 24 avril

Feutre de laine, 8 mai

Tournesol en céramique pour la fête des mères, en mai

Tatouages sur tissus et couture, 22 mai

Contactez-nous au

05 47 47 56 13/ 06 26 57 59 05

ou par mail lesateliages@gmail.com

Plus d'infos : les-ateliages.fr

Contactez Helen Woods

pour la céramique 06 30 89 85 36



... AMIS DE LA BASTIDE

Après cette traversée du désert... dont nous espérons voir l'issue, les Amis de la Bastide sont heureux de retrouver exposants et visiteurs lors de la Brocante-vidé grenier du dimanche 25 avril 2021 de 6h à 17h30 (une soixantaine d'exposants). Entrée gratuite, Place de la République. Tout en respectant les gestes barrières, port du masque pour tous et gel hydroalcoolique sur chaque stand.



Sauveterre Fête ses Vins

... COMITÉ D'ANIMATIONS CULTURELLES

L'assemblée Générale du Comité d'animations Culturelles (CAC) s'est déroulée à huis clos, le samedi 13 mars 2021, tout en respectant les protocoles sanitaires en vigueur. Le bureau y a rendu des rapports moraux et financiers simples. La principale animation (Sauveterre Fête ses Vins), organisée par le CAC, avait dû être annulée pour cas de force majeure en mai 2020. Malgré cela, l'association n'a pas eu à régler le moindre frais pour cette annulation. Celle-ci n'a en rien entaché la motivation de l'équipe de bénévoles, qui sont déjà à pied d'œuvre afin de faire vivre la place de Sauveterre en juillet prochain, comme depuis de nombreuses années. Lors de cette assemblée générale, le bureau a été renouvelé. La trésorière, Eliane Souan, a souhaité quitter ce poste qu'elle occupait depuis un an. Après avoir été chaleureusement remerciée, elle a laissé place à un nouvel arrivant qui fait donc son apparition au sein du bureau, M. Jean-Michel Deyris, a donc rejoint l'équipe dirigeante du comité. L'organisation de Sauveterre Fête ses Vins 2021 est en bonne voie, même si le CAC reste suspendu aux futures annonces et décisions du Gouvernement. Cette année encore, toutes les bonnes volontés seront les bienvenues, afin de prêter main forte à l'équipe organisatrice pour une heure, un jour ou bien plus ! Vous pouvez prendre contact avec nous sur notre site internet, notre page Facebook ou bien à la mairie.

... GROUPE MAJORITAIRE « SAUVETERRE POUR TOUS »

Le Groupe « Sauveterre pour tous » se réjouit de l'installation ce mercredi 31 mars 2021 du Conseil Consultatif Citoyen de Sauveterre-de-Guyenne. C'était là un engagement que nous avons mis en œuvre en quelques semaines, démontrant par le nombre de candidats volontaires (14) et les acceptations des membres tirés-au-sort, que notre commune est en attente de démocratie participative. Les 28 membres qui siègeront seront force de proposition pour l'avenir et illustrent la volonté assumée de la majorité d'introduire une indispensable horizontalité dans la manière de penser l'intérêt général communal.

... GROUPE MINORITAIRE « UNIS POUR SAUVETERRE »

Un premier trimestre marqué par la perte de trois personnes chères aux cœurs des Sauveterriens. Roland Silvagni, Jacky Gnagy et Guy Audouin étaient des familiers, toujours présents aux différentes manifestations de notre village, ils ont participé à la vie communautaire pendant de nombreuses décennies. Nous présentons nos sincères condoléances à leur famille.

Avec l'arrivée des beaux jours et la vaccination en « masse », l'espoir de pouvoir à nouveau partager des moments de convivialité sur la place de notre belle commune renaît en même temps que notre belle nature. A l'arrêt depuis maintenant un an, toutes ces manifestations ont une importance particulière dans nos milieux ruraux, symboles du rassemblement de notre population, chacun trouve du bien-être dans ces rencontres. Ces moments conviviaux nous manquent à tous, et les diverses associations sont sur « le pied de guerre » et préparent notre saison estivale. Plus qu'à souhaiter que la crise sanitaire cesse et nous permette de se retrouver ! En attendant, prenez soin de vous et de vos proches.

AGENDA ✖



... AVRIL 2021

> 10-11 avril

Journées Européennes des Métiers d'Art (JEMA) - Maison des Artisans
voir page 7

> 25 avril

Brocante des Amis de la Bastide
voir page 7

... MAI 2021

> 22 mai

Tour des Ecureuils (départ + arrivée) : course cycliste

... JUIN 2021

> 13 juin

Elections départementales et régionales : 1^{er} tour

> 20 juin

Elections départementales et régionales : 2nd tour

** sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire dans le pays*



SAUVETERRE
DE GUYENNE

L'écho des cités

2103
MARS
AVRIL 2021

Mairie - 28, Place de la République
33540 Sauveterre de Guyenne
Tél. 05 56 71 50 43

Horaires d'ouverture

Du mardi au vendredi : 9h-12h // 14h-17h
Le samedi : 10h-12h